

L'EMPLOI PARTAGÉ !



En partenariat avec la chambre d'agriculture, la MSA, la FDSEA et le CDJA, l'association AgriEmploi voit le jour le 09 mai 1996. Elle a pour rôle de proposer une solution pérenne aux agriculteurs, afin de répondre à leurs besoins récurrents de main d'œuvre : **le groupement d'employeurs.**

Les jeunes exploitants ne se sentent pas toujours concernés par les problématiques de main d'œuvre quand ils s'installent, or ils seront peut être à l'avenir soumis à des contraintes d'emploi.

Un groupement d'employeurs c'est quoi ?

Le groupement d'employeurs est une association loi 1901, dont le but exclusif est de mettre à disposition de ses membres, un ou plusieurs salariés employés par le groupement. Ainsi, il contribue à fidéliser de la main d'œuvre qualifiée, à pérenniser des postes et à pallier à la précarité de l'emploi.

Quel est le rôle d'AgriEmploi ?

AgriEmploi assure la création est le suivi des groupements d'employeurs (expertise des besoins, présentation des comptes lors des AG, création des plannings annuels, élaboration du budget prévisionnel, participation au recrutement ...). L'association assure également la réponse aux diverses interrogations de chaque groupement et solutionne les éventuels problèmes qui peuvent survenir lors de la vie de celui-ci (recrutement, départ d'un adhérent...).



Le président : Frédéric VALETTE
L'animatrice : Cécilia VARLET
La secrétaire : Amélie FIELBAL

27 avenue Foch
48000 MENDE
04 66 65 10 61
04 66 65 99 46

agriemploi@wanadoo.fr